



Rennes le 18 -02-2021

Objet : compte rendu du CTSD préparation de la rentrée 2021

Membres présents

Administration

M Bourget (DASEN) -Mme Bister- M Rousseau-Mme Balland

Organisations syndicales

M Luis (CGT Educ'action)-M Vermet(SNUDI-FO)-Mme Maray(SNUIPP)-M Texier(SNUIPP)
Mme Astoul (SNUIPP)- Mme Turbé(FSU)-M Hardy(FSU)-M Llavori(FSU)-M Leroy(SE-UNSA)
Mme Toscer(SGEN-CFDT)-

Ordre du jour

- lignes directrices de gestion
- nouvelle carte des circonscriptions
- préparation rentrée 2021
- questions diverses

Déclarations préalables des organisations syndicales

L'ensemble des organisations font le constat d'un épuisement professionnel important amplifié par la mauvaise gestion de la situation sanitaire.

Lire la déclaration de la CGT Educ'action 35

Réponses du DASEN aux déclarations

On ne peut pas dire que les conditions d'encadrement se dégradent: dotation l'an dernier de 37 postes et de 25 cette année pour le département, ce qui fait 62 postes en deux ans pour une perte de 909 élèves.

Le taux d'encadrement est amélioré de fait. La dotation permet d'avancer dans les mesures pour l'éducation prioritaire. La logique prévalente de cette carte est l'équité.

« Au regard des moyens, on ne peut pas laisser à penser que tout se dégrade. »

Concernant le projet d'école, la décision du recteur est de laisser du temps aux équipes (période 4 et 5).

Concernant le rural, Jean Michel Blanquer a souligné dans les questions au sénat qu'il n'y aura pas de fermetures d'écoles mais que les modalités de non fermeture de classes dans les communes de moins de 5000 habitants n'étaient pas reconduites pour cette année.

Pour le rased, il n'y a pas de fermeture au global du nombre de postes.

La fermeture des 4 postes (E+G) est à pondérer avec l'ouverture de 4 postes (3 psychologues +1E)

Il n'y a pas de réduction des moyens de remplacements, juste un redéploiement.

Plus de 8 pour cent des moyens est consacré au remplacement : « nous sommes dans la moyenne

nationale »

La création d'une nouvelle circonscription oblige à redéployer le remplacement.

Concernant les 200 millions de budget non utilisés par le ministre , le DASEN répond qu'il y a un abondement régulier de crédit pour le ministère de l'éducation nationale.

La carte scolaire se veut équilibré , respectueuse de l'équité.

« Il n'y aura pas d'écoles qui seront dans une organisation qui ne serait pas compatible avec le développement des apprentissages »

Point 1 : lignes directrices de gestion

Mme Bister introduit cette partie

Cela concerne la mobilité et les évolutions de carrière.

Les organisations syndicales ont été destinataires des nouvelles des lignes directrices de gestion élaborées au niveau académique.

Les notes de service départementales sont en cours d'élaboration.

Concernant la règle de priorisation en cas d'égalité de barème, elle sera précisée dans la note de service.

Il n'y aura pas de changements au niveau des discriminants par rapport à l'an dernier.

Il y aura une information supplémentaire sur l'algorithme.

Pour l'avancement , le DASEN précise qu'une attention particulière sera portée aux anciens instituteurs.

« Ils-elles méritent également d'accéder à la hors classe. »

La règle étant l'attention et l'équité.

Point 2 : carte des circonscriptions

M Rousseau introduit cette partie.

Le projet de création des nouvelles circonscriptions a été pensé en deux temps :Rennes en 2020 et Pacé en 2021. Ce travail s'est appuyé sur les secteurs de collèges.

Certaines circonscriptions ont été modifiées.Il y a peu de modifications au nord du département (St malo pays malouin). Un petit rééquilibrage a été fait sur Vitré.

Certains circonscriptions vont changer de nom (Bruz au lieu de Chartres)

La circonscription de Cesson n'existera plus. Cesson rejoint Liffré. La circonscription de Chateaugiron est créé.

A la question d'une organisation syndicale concernant l'équilibre en terme de classes, le DASEN répond qu'il peut y avoir des différences en termes de charge et en nombre d'enseignants liées à la configuration des territoires (facteur déplacement différent à Rennes et en milieu rural).

Les moyennes seront communiquées aux organisations syndicales.

Concernant les TRS ,un courrier leur sera adressé.

Point 3 : préparation de la rentrée

Le DASEN introduit cette partie.

Effectifs pour le département à la rentrée 2021 : -567 élèves / + 25 postes

Ont été pris en compte pour la préparation de cette rentrée:

- les directives pour l'éducation prioritaire :implanter un certain nombre de postes en GS
- les directives CP-CE1 à 24
- les nouvelles mesures pour la direction d'école=10 postes
- la filière français breton
- l'évolution démographique

Concernant la démographie , il est nécessaire de respecter les équilibres.La ville de Rennes va gagner quelques élèves quand le rural en perd.Il faut également tenir compte de certaines caractéristiques.

Pour la démographie, cela représente 37 ETP à titre définitif(TD) et 14 à titre conditionnel(TC).

Le redéploiement concerne 48 postes à TD et 21 à TC.

Vote : 8 contre (FSU-CGT-FO)

2 abstentions(UNSA-CFDT)

Pour la CGT Educ'action 35, le compte n'y est pas . Comme précisé dans notre déclaration , la dotation est en grande partie consommée par les nouvelles mesures sur les décharges de direction que nous considérons comme une avancée mais qui se fait sans moyens,et la filière breton , ce qui laisse peu de marge pour améliorer les conditions d'encadrement.

Les fermetures qui ne se sont pas faites en milieu rural l'an dernier se font cette année alors que la situation sanitaire risque d'être la même à la rentrée prochaine , ce qui interroge sur la cohérence des mesures prises par ce gouvernement.

Pas de création de postes de remplaçants alors que la situation du remplacement est catastrophique, des fermetures dans les RASED alors que les besoins sont criants , pas d'amélioration des conditions d'encadrement ..., la coupe est pleine.

Nous craignons que l'épuisement professionnel constaté par l'ensemble des représentants des personnels et dont la responsabilité incombe au gouvernement se transforme en poudrière dans les prochains mois.